



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2024

Objet de la délibération

REGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF D'HENNEBONT - EDITION 2 : 2024-2025

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU pouvoir à Philippe PERRONNO , Roselyne MALARDÉ pouvoir à Joël TRÉCANT , Jean-François LE CORFF pouvoir à Claudine CORPART , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Yves DOUAY pouvoir à Pascal LE LIBOUX , Alain HASCOËT pouvoir à Jacques KERZERHO , Julien LE DOUSSAL pouvoir à Julian PONDAVEN , Alain LARRIVÉ pouvoir à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Pierre-Yves LE BOUDEC .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Anne-Laure LE DOUSSAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2024.06.018

REGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF D'HENNEBONT - EDITION 2 : 2024-2025

Rapporteur : Julian PONDAVEN

La 1^{ère} édition du Budget Participatif Hennebontais s'est déroulée de septembre 2023 à mai 2024.

Le 16 mai 2024, le Comité Technique s'est réuni afin de dresser le bilan de cette première édition et poser les bases d'une potentielle deuxième édition. Cette réunion a permis :

- De constater le succès rencontré par le dispositif
- De valider dans les grandes lignes l'organisation et le calendrier du projet
- De proposer sa reconduction pour l'année 2024-2025
- D'identifier les difficultés rencontrées sur les différentes phases de la 1^{ère} édition
- D'émettre des propositions quant aux correctifs et précisions qu'il serait souhaitable d'apporter
- D'ajuster en conséquence le règlement du dispositif

BILAN DE L'ÉDITION 2023-2024

Bilan quantitatif

- Un dispositif sur 12 mois
- Une enveloppe allouée de 50.000 €
- 5 ateliers d'aide à l'écriture de projets animés par le service communication / démocratie participative et les élus
- 47 projets déposés sur 1 mois et ½
- 31 projets jugés recevables au regard du règlement et donc transmis pour instruction
- 4 mois d'analyse par les services
- 13 projets jugés réalisables et donc soumis au vote
- 1 mois ½ de vote
- 330 votants
- 2 lauréats (2 projets de 25.000 € chaque) :
 1. Aménagement sportif : parcours de santé familial au halage
 - Projet porté par un particulier
 - 246 points
 - Budget : 25 000 €
 1. Playground 3x3 Basketball Kerihouais :
 - Projet porté par le Basket Club Hennebontais
 - 162 points
 - Budget 25 000 €

Bilan qualitatif

Points positifs	Points négatifs / à améliorer	Remarques
<ul style="list-style-type: none">• Bon accueil du dispositif par les services et par les usagers et habitants• Des projets de natures	<ul style="list-style-type: none">• Des projets rejetés car hors budget (limite 25.000 € / projet)• Concomitance de plusieurs	<ul style="list-style-type: none">• Une nette tendance aux projets autour du sport : 7 projets sur les 13• A souligner également : 3

<p>diverses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des porteurs de projets variés (mineurs / majeurs ; Hennebontais / non Hennebontais ; particuliers / associations) • Des projets portés collectivement car issus de fusions • Initiative de la classe Dynamique de territoire du lycée Ker Anna (stand et opération en « aller vers » dans la galerie d'un centre commercial de la commune) 	<p>projets nécessitant chiffrage/instruction de la part des services : Budget participatif / TETE / Terre de jeux 2024. >>> chronophage et compliqué à gérer pour les services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des points du règlement à préciser pour éviter des difficultés (ex : projet artistique) • Impossibilité de constituer la commission citoyenne prévue pour juger de la recevabilité : seulement 3 citoyens volontaires et service pas en mesure de mener une recherche active 	<p>projets autour des chiens et de leurs maîtres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un peu plus de votes papier que de votes en ligne • Nécessité de rencontrer les porteurs de projet pour préciser ces derniers et permettre aux services de les instruire correctement : phase qui demande du temps et de la disponibilité
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PROPOSITIONS DU COMITE TECHNIQUE POUR L'EDITION 2024-2025 :

- Montant de l'enveloppe globale : proposition du Bureau exécutif et du Comité Technique de ne pas augmenter la somme allouée au BP#2 : maintien à 50.000 € (soit 3,08 € / habitant)
- Maintien du plafonnement du coût estimé d'un projet à la moitié de l'enveloppe
- Ajout de 4 mentions au règlement pour faciliter l'analyse des projets par les services :
 - « Les projets déposés ne peuvent être conditionnés à une réalisation par une personne (physique ou morale) désignée. La Ville conserve ses prérogatives pour confier la mise en œuvre des projets au prestataire de son choix ou aux services municipaux (travaux en régie) »
 - « Durant la phase dépôt, les porteurs de projets ne peuvent estimer le coût de leur projet en avançant un co-financement (ex Région, Département etc...) »
 - « Les projets incluant des achats de parcelles ne peuvent être retenues »
 - « Les projets qui rejoignent des projets lancés de manière imminente par la Ville ne peuvent être retenus dans le cadre du budget participatif »
- Retrait de la commission citoyenne du règlement du budget participatif
- Maintien d'un système de vote pour 3 projets maximum par ordre de préférence mais avec possibilité de ne voter que pour 1 ou 2 projets coups de cœur.
- Allongement de la phase de vote : 2 mois au lieu de 6 semaines afin de permettre plus d'opérations en « aller vers ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 03 juin 2024,
Vu la présentation du dossier en Commission « Ville » le 12 juin 2024,
Vu les propositions du Comité Technique du 16 mai 2024,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la reconduction du budget participatif d'Hennebont pour l'année 2024-2025 telle que décrite et amendée dans la présente note,
- ➔ **VALIDE** le règlement du budget participatif tel que présenté en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ